

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton du Jura
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2019

**CANTON DU JURA -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2020**

Mesdames,
Messieurs,

Dès le 1^{er} janvier 2020, les montants mensuels d'allocations familiales par enfant sont les suivants dans le canton du Jura :

Allocation enfant	Allocation formation professionnelle	Allocation naissance/accueil
CHF 275	CHF 325	CHF 1'500 (inchangé)

Pour financer les montants des contributions aux fonds de surcompensation et pour le soutien aux formations professionnelles (0.05%), du versement des allocations légales supérieures par rapport aux allocations statutaires et, compte tenu de l'évolution du "compte spécial Jura", le Comité de direction a décidé d'augmenter pour 2020 le taux de cotisation spécial de 0.35% à **0.50%**.

Cette cotisation de 0.50% s'ajoutant au nouveau taux de cotisation global de 2.80%, celui-ci est augmenté pour le canton du Jura de 3.25% à :

3.30% dès le 1^{er} janvier 2020

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agrèer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**

L'Administrateur



Christian von Sury